

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2025

Nombre de membres		Qui ont pris part au vote
Affectés	Présents	
15	11	13

L'an 2025, le 15 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/01/2025.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Gérard, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, M. MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous préfecture de Cognac  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-01-01 – Plan de financement prévisionnel pour la création de 5 logements locatifs, chemin de Jette-Feu. ANNULE ET REMPLACE LA DELIB N°2024-10-02.

Vu la délibération n°2023-14-08 concernant l'achat d'un bâtiment cadastré C 240, 246, 467 et 468C, à Salles d'Angles, dans le but d'un projet de création de logements locatifs ;

Vu la délibération n° 2024-06-04 relative à la Maîtrise d'œuvre pour la création de logements locatifs ;

Vu la délibération n°2024-10-01 concernant une demande de subventions ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant HT	%
<b>Travaux de réhabilitation</b>		
Mission de maîtrise d'œuvre	76 308,75 €	8,21%
Travaux de réhabilitation	658 643,80 €	70,84%
Frais supplémentaires	30 000,00 €	3,23%
– Géomètre	1 900,00 €	0,20%
– Hottes cuisine	2 000,00	0,22%
– Rafraîchissement garages	10 240,00	1,10%
– boîtes aux lettres	1 400,00	0,15%
– tranchées cour	3 960,00	0,43%
– EDF compteurs	10 500,00	1,13%
<b>Sous-total :</b>	<b>766 852,55 €</b>	<b>82,48%</b>

Acquisition du bâtiment	160 000,00 €	17,21%
Frais de notaire	2 881,29 €	0,31%
Intérêts de l'emprunt		0,00%
<b>Sous-total :</b>	<b>162 881,29 €</b>	<b>17,52%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>929 733,84 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>RESSOURCES</b>		
<b>Subventions</b>		
Europe	0,00 €	0,00%
État	175 000,00 €	18,82%
Région Nouvelle Aquitaine (PETR)	0,00 €	0,00%
Département Charente	0,00 €	0,00%
Communauté d'Agglomération Grand Cognac	150 000,00 €	16,13%
<b>Sous-total :</b>	<b>325 000,00 €</b>	<b>34,96%</b>
Reste à charge de la commune	604 733,84 €	65,04%
- Emprunt	400 000,00 €	43,02%
- Fonds propres	204 733,84 €	22,02%
<b>Sous-total :</b>	<b>604 733,84 €</b>	<b>65,04%</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>929 733,84 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à la demande de déblocage des Fonds, au fur et à mesure de l'avancée des travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/01/2025

Le Maire

Marcel GÉRON

